



PRIVILEGE DE FONCIA



ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION

Conditions Particulières

N° de contrat : 79076829P/23360

Date d'effet : 24/03 /2008

Date d'échéance annuelle : 01 / 07

Indice FFB de souscription : 76010

Assuré(s) :

MONSIEUR MULLIER BERTRAND

MONSIEUR GOUYVENOUX CEDRIC

Adresse d'assurance :

Bâtiment :

Escalier :

Etage : 2

Adresse : 58 AVENUE DU GENERAL LECLERC

Code postal et Commune : 75014 PARIS

Biens Assurés

Vous êtes locataire(s) d'un appartement de 4, pièces principales situé à l'adresse ci-dessus, à usage exclusif d'habitation et de résidence principale.

Votre mobilier est garanti à concurrence de 15245.00 € dont 3049.00 € pour le vol des objets de valeur et bijoux.

Si présence d'une véranda, le tarif appliqué intègre une pièce supplémentaire.

Garanties

Pour l'assurance de votre habitation :

Incendie – explosion et risques annexes, actes de terrorisme et attentats, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, catastrophes technologiques, tempête – grêle – poids de la neige, vol et actes de vandalisme, bris de vitre.

Pour l'assurance de votre famille et la défense de vos droits : responsabilité civile vie privée, responsabilité civile en tant que locataire, défense et recours, insolvabilité.

Les plafonds de ces garanties et les franchises (catastrophes naturelles, catastrophes technologiques) figurent aux Conditions Générales de votre contrat.

BG 26
CL BH

Déclarations

L'Assureur déclare qu'aucune notion de superficie n'intervient dans la définition de la pièce principale et que l'évolution des montants garantis et de la cotisation découle de l'application de l'indice F.F.B. (Fédération Française du Bâtiment) en vigueur à la date du 1^{er} juillet de chaque année.

Le(s) preneur(s) d'assurance déclare(nt) :

■ **que les bâtiments à assurer :**

- sont à usage exclusif d'habitation et constituent une résidence principale (voir au recto **Biens Assurés**).

■ **appartement :**

que les locaux, dépendances comprises, renfermant les objets assurés sont conformes aux normes définies ci-après :

- les portes d'accès comportent au moins un système de fermeture, multipoints ou non, avec serrure de sûreté,

- les portes-fenêtres situées à moins de 3 m du sol ou d'une surface directement accessible comportent soit des volets ou des persiennes, soit, au moins, un système de fermeture, multipoints ou non avec serrure de sûreté.

■ **maison particulière :**

que les locaux renfermant les objets assurés sont conformes aux normes définies ci-après :

- les portes d'accès, autres que les portes-fenêtres, comportent au moins deux systèmes de fermeture dont un de sûreté, ou un système de fermeture multipoints avec serrure de sûreté,

- les fenêtres, portes-fenêtres, baies fixes ou mobiles, parties vitrées des portes ou autres ouvertures telles que soupiraux, châssis, situées à moins de 3m du sol ou d'une surface directement accessible, comportent soit des volets ou persiennes, soit des barreaux métalliques espacés de 12 cm maximum.

Cotisation

Cotisation annuelle de base 192.12 € frais et taxes* d'assurances compris.

Cette cotisation inclut les cotisations obligatoires catastrophes naturelles et catastrophes technologiques, ainsi que la contribution obligatoire au fonds de garantie des victimes d'attentats.

* prestation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-C-2° du Code Général des Impôts.

Avantage FONCIA : En tant que client FONCIA, vous bénéficiez, par dérogation aux Conditions Générales, d'un paiement mensualisé sans frais supplémentaires. Dans l'hypothèse où FONCIA ne serait plus le gérant du bien loué, la cotisation, allant jusqu'à l'échéance contractuelle du 1^{er} juillet, devra être intégralement soldée auprès de votre Cabinet FONCIA.

Ce contrat est présenté par votre Agence FONCIA, intermédiaire en Assurances mandataire d'ASSURIMO, lui-même intermédiaire en Assurances (Registre ORIAS n° 07 000 790 - www.orias.fr)

Il est souscrit auprès de

Assurances Banque Populaire IARD
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 30 M€ entièrement versé, entreprise régie par le Code des Assurances
Chauray - 79036 Niort Cedex 9
RCS Niort 401380472 - TVA : FR15401380472

BG-116-
CG BM

Vous certifiez que votre habitation est conforme aux descriptions des présentes Conditions Particulières.

Il est rappelé que toute réticence ou inexactitude dans les déclarations est susceptible d'entraîner les sanctions prévues par les articles L113-4, L113-8 et L113-9 du Code des Assurances.

Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant. Ces informations sont destinées à Assurances Banque Populaire IARD, responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale.

Elles sont transmises aux intermédiaires en Assurances, ASSURIMO et FONCIA. Elles pourront également être transmises aux entités du Groupe Banque Populaire et aux partenaires contractuellement liés.

Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers.

Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit d'écrire à Assurances Banque Populaire IARD – Coordination Informatique et Libertés – Chauray – 79036 Niort Cedex.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, ce jour, préalablement à la conclusion du contrat, du montant de votre cotisation et des Conditions Générales (référence FONCIA – 001) qui précisent les garanties, leur plafond, les éventuelles franchises et comportent la fiche réglementaire d'information sur le fonctionnement des garanties Responsabilité Civile dans le temps.

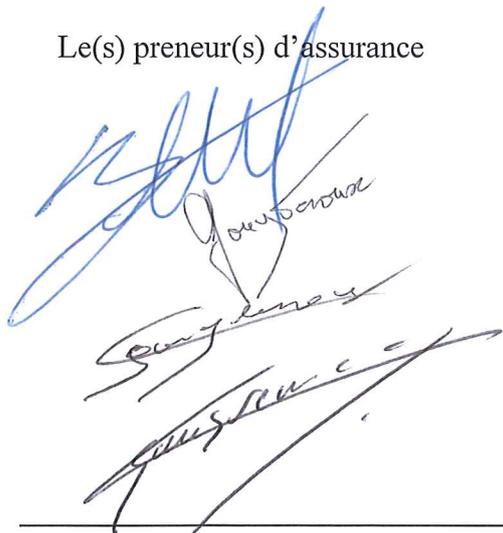
Le présent contrat est annuel. Il est renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance anniversaire fixée au 1^{er} juillet avec possibilité de le résilier à cette date, moyennant un préavis de deux mois, par courrier recommandé adressé à ASSURIMO.

Fait le 24/03 /2008

(3 pages de conditions particulières)

Le(s) preneur(s) d'assurance

La Compagnie d'Assurances
par délégation



ASSURIMO

Courtage en Assurances - SAS au capital de 160.000 €

Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances

RCS Lyon B 383 523 628 – Registre ORIAS n° 07 000 790 – www.orias.fr

Siège social : 13, rue Emile Zola - 69288 LYON CEDEX 02

Tél. 04.72.77.89.10 – assurlyon@assurimo.fr